



Division des Etablissements d'Enseignement Privé

DEEP/14-623-309 du 10/02/2014

LISTE D'APTITUDE DITE « TOUR EXTERIEUR » POUR L'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Références : Articles L 914-1, R 914-64 et R 914-65 du Code de l'Education - Articles 5, 13, 13bis et 13 ter du décret 72-580 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré - Article 2 et 5 du décret 93-1271 du 24 novembre 1993 - Note MEN-DAF D1 n° 2011-061 du 01/04/2011 (publiée au BOEN n°17 du 28/04/2011) concernant l'accès à l'échelle de rémunération (ER) des professeurs agrégés

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON Tél : 04 42 95 29 12 - Mme LECINA Tél : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

I- Conditions générales de recevabilité :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2014** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Bénéficiaire **au 31 décembre 2013** de l'échelle de rémunération des Professeurs Certifiés, des Professeurs d'Education Physique et Sportive ou des Professeurs de Lycée Professionnel. Les professeurs de lycée professionnel seront proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé, sauf avis circonstancié du corps d'inspection ; il en sera de même pour les professeurs certifiés enseignant dans une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation.
- Etre âgé de 40 ans au moins **au 1^{er} octobre 2014**.
- Justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement au **1^{er} octobre 2014**, dont 5 années dans l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, d'EPS ou de lycée professionnel.

Les services accomplis en qualité de chef de travaux sont assimilés à des services d'enseignement.

II- Procédure et calendrier :

Chaque candidat doit remplir :

- **une lettre de motivation**, qui ne devra pas dépasser 2 pages dactylographiées qui fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature. Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion.

- un **curriculum vitae** présenté selon la **fiche de candidature** jointe en annexe.
- les **rapports d'inspection**.
- les **attestations de diplômes et d'admissibilité au concours de l'agrégation** (y compris en cas de renouvellement de demande).

Le dossier complet sera remis au chef d'établissement qui le transmettra à la Division des Etablissements d'Enseignement Privés pour le : **vendredi 28 mars 2014 délai de rigueur**.

Toute fiche de candidature incomplète ou parvenue après cette date sera rejetée.

III- Répartition des promotions de la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des agrégés :

DISCIPLINES	Contingent
Lettres classiques	1
Lettres modernes	2
Anglais	1
Mathématiques	2
Sciences physiques	1
Sciences de la Vie et de la Terre	1
Génie électrique	1
Economie et gestion	2
Education musicale et chant choral	1
EPS	1
TOTAL	13

*Les disciplines non mentionnées ne bénéficient d'aucune promotion en 2014/2015.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note y compris auprès des personnels absents.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE

LISTE D'APTITUDE D'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES.

CURRICULUM VITAE 1/2

NOM PATRONYMIQUE **NOM MARITAL**

PRENOM **DATE DE NAISSANCE** .. / .. /

DISTINCTIONS HONORIFIQUES **GRADE**

A. FORMATION

a) Formation initiale (titres universitaires français au delà de la licence, diplômes ou niveau d'homologation (*pour les diplômés d'enseignement technologique*), titres étrangers et date d'obtention, ENS...)

- date : .. / .. /

b) formation continue (qualifications)

- date : .. / .. /

B. MODE D ACCES A L ECHELLE DE REMUNERATION ACTUELLE :

1) Concours obtenus (1) et date d'obtention :

- date : .. / .. /

- date : .. / .. /

- date : .. / .. /

OU

2) Liste d'aptitude :

-

C. CONCOURS PRESENTES (enseignement ou autres) (2)

- date : .. / .. /

(1) CAFEP & CAER CAPES, CAPET, PEPS, PLP *préciser interne, externe, réservé*, IPES

(2) éventuellement : bi-admissibilité à l'agrégation...

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A L'EHELLE
DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES.**

CURRICULUM VITAE 2/2

D. ITINERAIRE PROFESSIONNEL

Poste occupé au 1/09/2013:

Type d'établissement LGTP, LPP, CP, RSS ou collège ECLAIR	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classe) & nature du poste	Date d'affectation

Postes antérieurs
(6 derniers postes) :

Type d'établissement LGTP LPP CP RSS ou collège ECLAIR	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classe) & nature du poste	Durée d'affectation

E- ACTIVITES ASSUREES

- a) Mise en œuvre des nouvelles technologies, aide individualisée aux élèves, professeur principal coordonnateur de la discipline, travaux personnels encadrés, **conseiller pédagogique**, formation continue, membre de jury.

-
-
-
-

- b) En matière de recherche scientifique ou pédagogique :

-
-
-
-

- c) Travaux, ouvrages, articles, réalisations :

-
-
-
-

Fait à _____ le _____

Signature _____